

**Avenant n° 66 du 23 octobre 2015 à la Convention Collective Nationale de l'Immobilier
Commission d'interprétation du 25 juin 2015**

La commission d'interprétation de la convention collective nationale de l'immobilier a été saisie concernant la date d'application de l'avenant n°63 du 01 juillet 2014 relatif au droit syndical.

La commission s'est réunie le 25 juin 2015 et a rendu les avis suivants :

**Article 1
Date d'entrée en vigueur de l'avenant 63 de la CCNI**

L'avenant n°63 du 1^{er} juillet 2014 a été étendu par l'arrêté du 15 décembre 2014 paru au JO du 03 janvier 2015.

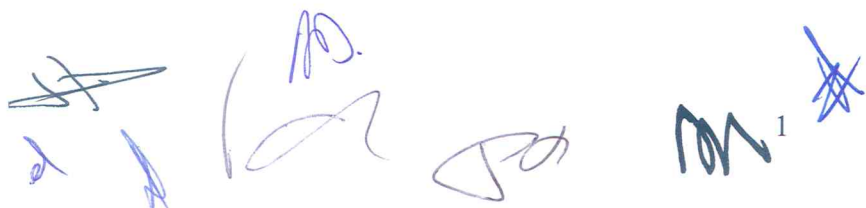
En conséquence,

Il est donc applicable depuis le 1^{er} juillet 2014 à l'ensemble des entreprises adhérentes à un syndicat professionnel signataire et applicable au lendemain de la publication de l'arrêté d'extension au Journal Officiel, soit le 4 janvier 2015, pour les autres entreprises conformément à l'article 4 de ce texte.

En conséquence,

Tous les jours de repos ou de congés pris, dans le cadre de son mandat syndical, par un représentant de branche dûment désigné et en vue d'assister à une réunion en lien avec la Convention Collective Nationale de l'Immobilier ayant fait l'objet d'une convocation, doit faire l'objet d'une rétrocession au bénéfice du salarié concerné à compter de la date d'application de l'avenant n°63, soit au 1er juillet 2014 pour les entreprises adhérentes à un syndicat professionnel signataire du texte et au 4 janvier 2015 pour les autres entreprises.

Fait à Paris, le 23 octobre 2015.

The image shows several handwritten signatures in blue ink at the bottom of the page. There are approximately five distinct signatures, some appearing to be initials or short names, and one signature that includes a small number '1' next to it.

Organisations syndicales d'employeurs de la
branche :

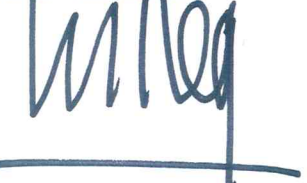
- La Fédération des Entreprises Publiques Locales (FEPL),
- Thierry DURNERIN



- La Fédération Nationale des Agents Immobiliers (FNAIM),
- Philippe PREVEL



- La Fédération des Sociétés Immobilières et Foncières (FSIF)
- Dorian KELBERG



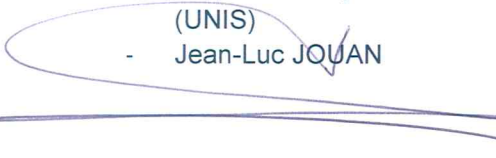
- Le Syndicat National des Professionnels Immobiliers (SNPI)
- Alain DUFFOUX



- Le Syndicat National des Résidences de Tourisme (SNRT)
- Pascale JALLET



- L'Union des Syndicats de l'Immobilier (UNIS)
- Jean-Luc JOUAN



Organisations syndicales représentatives des
salariés de la branche :

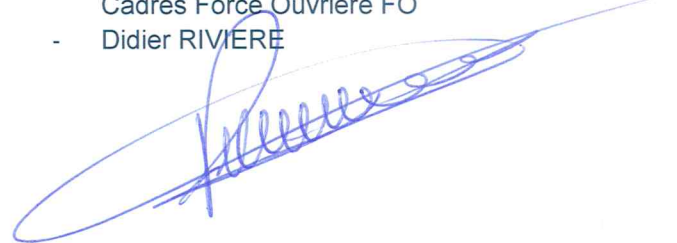
- La CFTC-CSFV
- Yhya EL SABAHY



- La CFE-CGC-SNUHAB
- Alexandre TCHERNETZKY



- La Fédération des Employés et Cadres Force Ouvrière FO
- Didier RIVIERE



- La Fédération des Personnels du Commerce, de la Distribution et des Services – CGT
- Christophe GARCIA-GIL

- La Fédération des Services CFDT
- Kumba DUVILLIER

